

Motion de MM. Jean-Pierre Lyon, Didier Burkhardt, Mmes Catherine Gonzalez-Charvet et Marie Vanek: «Pour l'automatisation du versement des prestations municipales aux personnes âgées».

(ainsi amendée et renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse par le Conseil municipal lors de la séance du 14 septembre 1999)

MOTION

Considérant que:

- les prestations versées par la Ville de Genève (155 francs par mois) aux bénéficiaires d'une rente AVS et d'une allocation cantonale aux personnes âgées sont allouées sur demande des ayants droit;
- il en résulte qu'un certain nombre de personnes qui seraient en droit de bénéficier des prestations municipales ne la reçoivent pas;
- le système du versement d'une allocation sociale importante sur demande du bénéficiaire est obsolète;
- c'est ainsi que le versement automatique de prestations sociales a été introduit, il y a de nombreuses années déjà, en ce qui concerne les allocations cantonales aux personnes âgées et les allocations d'études;
- le recours à l'informatique permet d'établir facilement des listes de personnes répondant à certains critères financiers découlant de leurs déclarations fiscales, de sorte que le versement automatique d'allocations ne pose pas de problèmes,

le Conseil municipal charge le Conseil administratif d'obtenir auprès de l'Etat la liste des personnes âgées résidant en ville de Genève qui répondent aux conditions d'octroi des prestations municipales aux personnes âgées, et d'informer personnellement chacune d'elles sur la possibilité d'obtenir une prestation municipale de 155 francs par mois.